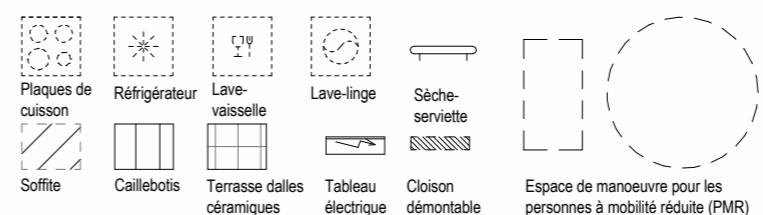


PIECE	SHAB / Surface Ext.
ENTRÉE	4.36 m ²
SÉJOUR-CUISINE	38.09 m ²
CELLIER	0.87 m ²
CH 1	13.11 m ²
CH 2	12.68 m ²
SDB	4.06 m ²
SDE	4.93 m ²
WC	1.78 m ²
	79.88 m²
LOGGIA 1	14.81 m ²
LOGGIA 2	10.65 m ²
	25.46 m²

PLAN REPERAGE R+1



Logement Evolutif
Logement Accessible
TMA (Travaux Modifications Acquéreur)



Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans.

Une différence maximale de 5 % par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible.

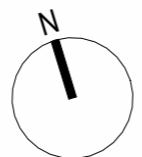
Les retombées, soffites, faux plafond, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées.

électricité permettant l'implantation ultérieure de ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à l'ouverture de l'offre d'adjudication. L'offreur peut toutefois déposer une offre sans ces équipements.

La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc.) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due. Les hauteurs sous plafond sont donc fixées par l'entrepreneur du ouvrage et celles de finition.

Les seuils de menuiseries sont conformes à la réglementation. La hauteur des seuils au droit des porte-fenêtre sur balcons ou terrasses sera de 2cm.



LEGENDE

LEGENDE	
VR	Volet roulant
GC	Garde-corps
F	Fenêtre ouvrant à la française
OB	Oscillo battant
PF	Porte fenêtre
PL	Placard
Fx	Fixe
C	Portes coulissantes
HSP	Hauteur sous plafond
EP	Descente d'eaux pluviales